

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2023

Délibération DCS 2023/04

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 12 avril 2023**

Date de convocation : **04 avril 2023**

Heure de début de séance : **18h20**

Secrétaire de séance : **Mr Xavier RIBAUCOURT**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Clément Ledoux ; David Bourbier ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Jacky Mallet ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac ; Jean-Pierre Destombes ; Nadine Pairaud ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Guillaume Gros ; Nelly Saquepée ; Benjamin Bizet ; Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Aurore Ramu ; Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet, Murielle Fimes , Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle, Thierry Quentin ; Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Christelle Laforet ; Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Bruno Caron, Christophe Dumont (*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Xavier Balzot à Christophe Dumont, de Frédéric Benkerfallah à Xavier Ribaucourt

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les membres du Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

Considérant que, Monsieur Frédéric BOQUET, Vice-Président, a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Frédéric BOQUET pour le vote du Compte Administratif.

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable Assignataire,

Le Comité Syndical,

Après avoir délibéré,

- **APPROUVENT à l'unanimité le Compte Administratif 2022** pouvant se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2022 fonctionnement : 182 110.60 €
- Résultats antérieurs reportés fonctionnement : 2 166 183.81 €
- **Résultat à affecter (fonctionnement) : 2 438 294.41€**

- Solde d'exécution d'investissement 2022 : - 501 256.34€
- Solde des reports d'investissement antérieurs : 126 017.43€
- Solde d'exécution d'investissement : - 375 238.91 €

- **CONSTATENT** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,

- **ARRETERENT** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Membres en exercice :	83	Votants :	47
Présents :	44	Pour :	47
Absents :	39	Contre :	0
Pouvoir :	3	Abstention :	0

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DE GUEBRIANT' around the top edge, 'ADDUCTION D'EAU POTABLE' in the center, and 'COMME' at the bottom. There are two small stars on either side of the bottom text.